



Ag extraordinaire association tarot club

Par **gossiaux**, le **10/06/2009** à **08:56**

Bonjour, les membres du bureau, ont trouvé des anomalies de gestion, chèque du club déposés auprès d'une boulangerie, pour obtenir du liquide, chèques non annulés et disparus des comptes, argent du bar non déposé à la banque etc.... le bureau comprend 5 personnes, 3 ont demandé une AG extraordinaire, pour démissionner le bureau et refaire une réélection d'un nouveau bureau. la présidente nous informe que c'est interdit. il y a la moitié du bureau + 1 qui a demandé cet AG, et nous pensons être dans notre droit, qu'en pensez vous. nous pensons également le jour de l'AG faire voter à bulletin secret les adhérents, pour la démission du bureau au complet. pouvons le faire. je vous remercie par avance, de votre réponse. sincères salutations
Madame gossiaux MC0344157011 ou 0675933392

Par **Tisuisse**, le **10/06/2009** à **09:18**

Bonjour, Pour la convocation d'une assemblée générale, qu'elle soit ordinaire ou extraordinaire, il vous faut reprendre les statuts et, s'il existe, le règlement intérieur. Si vous pensez que des détournements de fonds ont eu lieu ou que des malversations comptables ont été commises, vous pouvez saisir les autorités et déposer plainte contre X. Vous pouvez aussi exiger du président qu'un expert comptable vienne vérifier les comptes.